

**Séance extraordinaire du conseil d'arrondissement
du jeudi 18 juin 2026
à 9 h 30**

AVIS DE CONVOCATION

Mesdames, Messieurs,

Vous êtes par la présente convoqués à une séance extraordinaire du conseil d'arrondissement qui se tiendra au 1800, boulevard Saint-Joseph, le jeudi 18 juin 2026, à 9 h 30.

Les sujets suivants sont à l'ordre du jour :

ORDRE DU JOUR

10 – Sujets d'ouverture

10.01 Ordre du jour

CA *Direction des services administratifs et des projets urbains*

Adoption de l'ordre du jour de la séance extraordinaire

20 – Affaires contractuelles

20.01 Subvention - Contribution financière

CA Bureau du directeur d'arrondissement - 1267464008

Autoriser l'octroi d'une contribution financière au CLUB DE CANOE DE COURSE DE LACHINE INC., au montant total de 5 000 \$, taxes incluses, si applicables, destinée à la location d'une fourgonnette pour l'année 2026

30 – Administration et finances

30.01 Administration - Accord de principe / Mandat régulier

CE Direction des services administratifs et des projets urbains - 1268073009

Appuyer le projet de l'organisme LACHINE CURLING CLUB INCORPORE de rénovation et d'amélioration de ses installations, incluant l'accessibilité universelle, situées au 4105, rue Fort-Rolland à Lachine, afin que ce dernier puisse soumettre une demande dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air (PAFIRSPA) du ministère de l'Éducation du Québec, et s'engager à conclure une entente de partage des installations avec l'organisme LACHINE CURLING CLUB INCORPORE pour favoriser l'accessibilité à l'ensemble de la population

47 – Urbanisme

47.01 Projet particulier d'urbanisme

CA Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1266470009 (EN PROJET)

Modification de la résolution CA24 19 0117 autorisant la construction d'un (1) bâtiment multifamilial de quatre (4) étages comptant 115 unités sur le lot portant le numéro 1 703 899 du cadastre du Québec (370-390, rue Sherbrooke), afin de remplacer l'annexe B par le plan préparé par Éric Deschamps, arpenteur-géomètre, sous la minute no 17429, daté du 7 avril 2025, en remplacement du plan sous la minute no 16402, daté du 19 juillet 2023, et de modifier le délai prévu à l'article 24 pour le début des travaux de construction

District(s) : J.-Émery-Provost

51 – Nomination / Désignation

51.01 Nomination / Désignation

CA Direction des services administratifs et des projets urbains - 1268073008

Comblé par intérim le poste de directeur-trice d'arrondissement, et ce, à compter du 29 juin 2026 jusqu'au comblement régulier du poste

70 – Autres sujets

70.01 Questions

CA Direction des services administratifs et des projets urbains

Période d'intervention des membres du conseil

70.02 Questions

CA Direction des services administratifs et des projets urbains

Période de questions du public

Nombre d'articles de niveau décisionnel CA : 6

Nombre d'articles de niveau décisionnel CE : 1

Nombre d'articles de niveau décisionnel CM : 0

Nombre d'articles de niveau décisionnel CG : 0

Fredy Enrique ALZATE POSADA
Secrétaire d'arrondissement
Montréal, le mercredi 17 juin 2026



Dossier # : 1267464008

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser l'octroi d'une contribution financière au CLUB DE CANOE DE COURSE DE LACHINE INC., au montant total de 5 000 \$, taxes incluses, si applicables, destinée à la location d'une fourgonnette pour l'année 2026

D'autoriser l'octroi d'une contribution financière au CLUB DE CANOE DE COURSE DE LACHINE INC., au montant total de 5 000 \$, taxes incluses, si applicables, qui servira à financer la location d'une fourgonnette pour l'année 2026;
D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Andre HAMEL **Le** 2026-06-16 12:33

Signataire : Andre HAMEL

Directeur d'arrondissement
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1267464008

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser l'octroi d'une contribution financière au CLUB DE CANOE DE COURSE DE LACHINE INC., au montant total de 5 000 \$, taxes incluses, si applicables, destinée à la location d'une fourgonnette pour l'année 2026

CONTENU**CONTEXTE**

L'arrondissement de Lachine vise à offrir une qualité de vie supérieure à ses citoyens en participant à de nombreuses activités autant culturelles, sociales, communautaires, sportives ou scolaires. Par ses contributions financières à des organismes spécialisés, les élus de l'arrondissement souhaitent favoriser l'amélioration de divers aspects de la vie de quartier de même qu'encourager et souligner la participation citoyenne.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**DESCRIPTION**

La contribution financière servira à financer la location d'une fourgonnette pour l'année 2026.

JUSTIFICATION**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

La dépense sera imputée telle que décrite dans l'intervention financière.

MONTRÉAL 2030**IMPACT(S) MAJEUR(S)****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION****CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)****CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS**

ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Lachine , Direction des services administratifs et des projets urbains (Marie-Milie PARENT)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Geneviève HÉBERT
Secrétaire de direction - directeur de premier
niveau

ENDOSSÉ PAR

Andre HAMEL
Directeur d'arrondissement

Le : 2026-06-15



Dossier # : 1268073009

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction des services administratifs et des projets urbains , Secrétariat d'arrondissement
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Appuyer le projet de l'organisme LACHINE CURLING CLUB INCORPORE de rénovation et d'amélioration de ses installations, incluant l'accessibilité universelle, situées au 4105, rue Fort-Rolland à Lachine, afin que ce dernier puisse soumettre une demande dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air (PAFIRSPA) du ministère de l'Éducation du Québec, et s'engager à conclure une entente de partage des installations avec l'organisme LACHINE CURLING CLUB INCORPORE pour favoriser l'accessibilité à l'ensemble de la population

Il est recommandé :

D'appuyer le projet de l'organisme LACHINE CURLING CLUB INCORPORE de rénovation et d'amélioration de ses installations, incluant l'accessibilité universelle, situées au 4105, rue Fort-Rolland à Lachine, afin que ce dernier puisse soumettre une demande dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air (PAFIRSPA) du ministère de l'Éducation du Québec;

De s'engager à conclure une entente de partage des installations avec l'organisme LACHINE CURLING CLUB INCORPORE pour en favoriser l'accessibilité à l'ensemble de la population.

Signé par Andre HAMEL **Le** 2026-06-17 10:30

Signataire : Andre HAMEL

directeur(-trice) - arrondissement
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1268073009

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction des services administratifs et des projets urbains , Secrétariat d'arrondissement
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Appuyer le projet de l'organisme LACHINE CURLING CLUB INCORPORE de rénovation et d'amélioration de ses installations, incluant l'accessibilité universelle, situées au 4105, rue Fort-Rolland à Lachine, afin que ce dernier puisse soumettre une demande dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air (PAFIRSPA) du ministère de l'Éducation du Québec, et s'engager à conclure une entente de partage des installations avec l'organisme LACHINE CURLING CLUB INCORPORE pour favoriser l'accessibilité à l'ensemble de la population

CONTENU

CONTEXTE

En décembre 2025, le gouvernement du Québec, par l'entremise du ministère de l'Éducation, a annoncé le lancement d'un nouvel appel à projets du *Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air* (PAFIRSPA).

Le PAFIRSPA compte deux volets :

- Volet 1 – Infrastructures sportives et récréatives, soit la réalisation de projets de rénovation, de mise aux normes, de construction ou d'aménagement d'infrastructures sportives et récréatives favorisant la pratique d'activités physiques, excluant les infrastructures de plein air;
- Volet 2 – Infrastructures de plein air, soit la réalisation de projets d'aménagement et de mise à niveau d'infrastructures de plein air.

Ce programme vise à augmenter :

- La présence d'infrastructures sportives, récréatives et de plein air en bon état dans toutes les régions du Québec
- L'accessibilité à ces infrastructures pour la population

Ce programme est doté d'une enveloppe de 300 M\$ et permet notamment aux municipalités, aux organismes à but non lucratif, aux coopératives de solidarité, aux établissements scolaires et d'enseignement supérieur ainsi qu'aux instances des Premières Nations ou Inuit de présenter des projets pour une aide financière pouvant atteindre 66 % des coûts admissibles, jusqu'à un maximum de 20 M\$ pour les infrastructures sportives et récréatives (volet 1).

Les critères d'évaluation d'une demande sont (sans ordre de priorité) :

- La qualité du projet et sa pertinence en réponse aux besoins de la population;
- L'accessibilité aux infrastructures sportives et récréatives pour des clientèles multiples, incluant la clientèle autochtone;
- L'urgence de l'intervention projetée pour assurer la pérennité de l'infrastructure ou la sécurité publique;
- La collaboration avec des partenaires du milieu par leur contribution financière et leur utilisation de l'installation;
- Les mesures d'économie d'énergie mises en place dans la réalisation du projet et la démonstration de la prise en compte des principes de développement durable pertinents pour le projet.

Le LACHINE CURLING CLUB INCORPORE, propriétaire des installations situées au 4105, rue Fort-Rolland, souhaite déposer une demande de financement dans le cadre de ce programme pour la rénovation et l'amélioration de ses installations. Afin de bénéficier de l'aide financière, le requérant doit déposer son projet au plus tard le 22 juin 2026 au PAFIRSPA.

Le LACHINE CURLING CLUB INCORPORE est un organisme reconnu par l'arrondissement de Lachine via sa Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes à but non lucratif. L'Arrondissement soutient financièrement cet organisme annuellement afin de l'aider à poursuivre sa mission.

Considérant que la compétence en sport et loisir est majoritairement sous la responsabilité des arrondissements, il a été convenu avec le ministère de l'Éducation (MEQ) que les résolutions d'appui de la Ville de Montréal consisteraient en :

- une résolution du conseil d'arrondissement pour l'appui aux projets et pour l'engagement à conclure une entente de services afin que l'installation soit accessible à la population;
- une résolution du comité exécutif (CE) pour l'appui aux projets.

L'arrondissement de Lachine souhaite appuyer le LACHINE CURLING CLUB INCORPORE dans sa demande d'aide financière pour son projet de rénovation et d'amélioration de ses infrastructures, incluant l'accessibilité universelle pour le volet 1 - Infrastructures sportives et récréatives du PAFIRSPA et s'engager à conclure une entente de service afin que les installations soient accessibles à l'ensemble de la population.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

En plus d'un appui du comité exécutif de la Ville de Montréal, il est nécessaire que les projets des organismes sans but lucratif obtiennent une résolution d'appui du conseil d'arrondissement pour assurer leur dépôt au PAFIRSPA. Ce dossier décisionnel vise donc à obtenir cet appui pour assurer le dépôt de son projet au PAFIRSPA.

JUSTIFICATION

Les projets déposés dans le cadre du PAFIRSPA doivent avoir fait l'objet d'un appui du comité exécutif de la Ville de Montréal et de l'arrondissement pour qu'ils puissent être analysés par le ministère de l'Éducation et bénéficier ainsi d'une aide financière. Les sommes accordées dans le cadre de ce programme de subvention contribueraient de façon importante au montage financier du projet.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle. Le présent dossier décisionnel est notamment en lien direct avec les priorités suivantes :

- Priorité 9 | Consolider un filet social fort, favoriser le lien social et assurer la pérennité du milieu communautaire et des services et infrastructures inclusifs répartis équitablement sur le territoire
- Priorité 19 | Offrir à l'ensemble des montréalaises et montréalais des milieux de vie sécuritaires et de qualité, et une réponse de proximité à leurs besoins.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Amir BELHAOUES
Analyste de dossiers

ENDOSSÉ PAR

Ann TREMBLAY
Directrice

Le : 2026-06-16

CE DOSSIER VOUS SERA LIVRÉ
ULTÉRIEUREMENT



Dossier # : 1268073008

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction des services administratifs et des projets urbains , Secrétariat d'arrondissement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Comblé par intérim le poste de directeur-trice d'arrondissement, et ce, à compter du 29 juin 2026 jusqu'au comblement régulier du poste

De nommer au poste de directeur-trice d'arrondissement par intérim, à compter du 29 juin 2026, les personnes suivantes, aux dates indiquées:

- du 29 juin au 7 juillet 2026 inclusivement: madame Ann Tremblay, directrice des services administratifs et projets urbains;
- du 8 au 16 juillet 2026 inclusivement: madame Julie Perron, directrice culture, sports, loisirs et développement social;
- du 17 au 22 juillet 2026 inclusivement: madame Justine Archambault-Poitras, cheffe de division communications et relations avec les citoyens;
- du 23 juillet 2026 jusqu'à la nomination d'un nouveau directeur d'arrondissement à la suite du processus de dotation: monsieur Moris Markarian, directeur des travaux publics.

Signé par Andre HAMEL **Le** 2026-06-17 09:23

Signataire : Andre HAMEL

directeur(-trice) - arrondissement
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION**Dossier # :1268073008**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction des services administratifs et des projets urbains , Secrétariat d'arrondissement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Comblen par intérim le poste de directeur-trice d'arrondissement, et ce, à compter du 29 juin 2026 jusqu'au comblement régulier du poste

CONTENU**CONTEXTE**

Le contrat de travail de M. André Hamel, directeur d'arrondissement, prend fin le 28 juin 2026 et entraînera la vacance du poste de directeur d'arrondissement. Un processus de dotation pour une nomination est actuellement en cours.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**CA25 19 0029 - 2025-02-03 (1255330001)**

Approuver la modification du contrat de travail du directeur d'arrondissement

CA24 19 0061 - 2024-03-11 (1245330003)

Approbation d'un nouveau contrat de travail - direction d'arrondissement

CA20 19 0163 - 2020-08-26 (1208261003)

Approbation de la nomination de monsieur André Hamel au poste de directeur à la Direction de l'arrondissement de Lachine, et ce, à compter du 27 août 2020

DESCRIPTION

La nomination d'un fonctionnaire de niveau 1 doit faire l'objet d'une résolution du conseil d'arrondissement. Les cadres présents et disponibles pendant la période estivale assureront la relève jusqu'à la nomination d'un.e directeur-trice d'arrondissement de façon permanente. Il est donc recommandé de nommer au poste de directeur-trice d'arrondissement par intérim les personnes suivantes, aux dates indiquées:

- du 29 juin au 7 juillet 2026 inclusivement: madame Ann Tremblay, directrice des services administratifs et projets urbains;
- du 8 au 16 juillet 2026 inclusivement: madame Julie Perron, directrice culture, sports, loisirs et développement social;
- du 17 au 22 juillet 2026 inclusivement: madame Justine Archambault-Poitras, cheffe de division communications et relations avec les citoyens
- du 23 juillet 2026 jusqu'à la nomination d'un nouveau directeur d'arrondissement à la suite du processus de dotation: monsieur Moris Markarian, directeur des travaux publics.

JUSTIFICATION

Considérant les délais inhérents au processus de dotation et la nécessité qu'il y ait toujours en poste un.e directeur-trice d'arrondissement, la nomination par intérim proposée ci-dessus est nécessaire afin d'assurer la continuité des opérations et la saine gestion des affaires courantes de l'arrondissement. Considérant les vacances estivales, l'intérim sera par conséquent assuré par différents cadres.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

MONTRÉAL 2030

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'intérim assure la stabilité de l'organisation jusqu'au comblement du poste de directeur-trice d'arrondissement.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

- Terminer le processus de dotation
- Nommer un.e directeur-trice d'arrondissement

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

ENDOSSÉ PAR

Le : 2026-06-16

Amir BELHAOUES
Analyste de dossiers

Ann TREMBLAY
Directrice